



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Acquisition de matériel, de petit mobilier et d'équipements divers pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : demande de subvention 2018 à la CAF des Alpes-Maritimes

Décision n° 17 12 20

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président indique qu'il convient de compléter ou de renouveler le matériel d'équipement pour 2018, le matériel d'activités, le matériel de bureau et le mobilier des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) communautaires.

Afin de mener à bien ces acquisitions, dont le coût prévisionnel total s'élève à 11 167,34 € HT, le président propose de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80% du montant des dépenses soit :

-	
-	Pour la crèche de « L'Olivier » : 2805,00 €
-	Pour la crèche « La Formigua » 1582,00 €
-	Pour la crèche « La Petite Loco » : 1502,00 €
-	Pour la crèche « Lu Nistou de la Pouncha » 1574,00 €
-	Pour la micro-crèche « Li Estelas » 1470,00 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Sollicite le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80% des dépenses d'investissements telles que définies ci-dessous :

Crèche «L'Olivier » : achat de matériel d'équipement (interphone suite au plan de mise en sûreté) et de matériel d'activités pour un montant total de 3506,36 € HT

Crèche «La Formigua » : achat de matériel d'activités, d'équipement, de bureau, et de petit mobilier pour un montant total de 1977,90 € HT

Crèche «La Petite Loco » : achat de matériel d'équipement, d'activités et petit mobilier pour un montant total de 1877,19 € HT

Crèche « Lu nistou de la Pouncha » : achat de matériel d'activités, d'équipement et de petit mobilier pour un montant total de 1967,45 € HT

Micro-crèche « Li Estelas » : achat de matériel d'activités, d'équipement et de petit mobilier pour un montant total de 1838,44 € HT

AR PREFECTURE

006-240600593-20171213-171220-DE
Reçu le 18/12/2017

Soit, une subvention globale de 8933,00 € Pour un montant global d'investissement de 11 167,34 € HT

Autorise le président à signer tous documents et actes relatifs à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

